

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 19 septembre 1973
PC/10

432

LIBRARY

Note BIO COM (73) 105 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

Objet: 264ème réunion de la Commission

La Commission, qui s'était déjà réunie le 17 septembre, a tenu sa réunion ordinaire le 18 septembre en raison des travaux du Parlement européen.

1. Elle a examiné la situation suite à la réévaluation du florin et a transmis au Conseil une proposition destinée à donner des subventions aux agriculteurs néerlandais.

L'aide consistera en une augmentation du taux de TVA que l'agriculteur peut porter en compte aux acheteurs de ses produits. Jusqu'ici, le taux était de 4,25 % du prix de vente, que l'agriculteur pouvait garder en tant que somme forfaitaire en compensation de la TVA qu'il payait lui-même sur ses achats de matières premières, outillage agricole, etc. Si le Conseil adopte la proposition de la Commission, le taux sera de 6,25 %. De cette façon, l'agriculteur recevra 2 % de plus en tant que compensation des conséquences de la réévaluation. Le payeur des 2 % supplémentaires peut les récupérer auprès de l'Etat de sorte que l'augmentation de la TVA ne touche pas le consommateur. La Commission propose que les Pays-Bas pourront appliquer cette aide pendant une période de six mois.

La Communauté participerait au financement de l'aide pour un total de 15 %, ce qui revient à 5 millions d'U.C. La somme totale de la compensation pendant six mois porte sur 120 millions de florins.

2. Elle a adopté un rapport au Conseil sur la politique communautaire dans le secteur pêche, rapport établi à la suite d'un mémorandum du gouvernement danois.

Dans ce rapport, la Commission expose quelques solutions possibles aux problèmes spécifiques du Groenland et des îles Féroé dans le domaine de la pêche.

La Commission estime que pour répondre à la fois aux exigences de la conservation des ressources biologiques et à la nécessité de sauvegarder les activités de la pêche dans ces deux régions danoises, des mesures spéciales sont nécessaires. Pour d'autres régions de la Communauté dont les pêcheurs s'orientent essentiellement vers les eaux entourant le Groenland et les îles Féroé, la Commission suggère également certaines mesures.

Une des mesures qui, selon la Commission pourraient être envisagées, est la limitation de la pêche dans les eaux, éventuellement élargies, relevant de la souveraineté ou de la juridiction des deux régions danoises. (Actuellement, ces régions peuvent réserver les eaux de pêche à leurs propres pêcheurs dans une limite de 12 milles marins, et ceci jusqu'au 31 décembre 1982, alors que les Danois demandent 50 milles). Cette limitation pourrait se traduire par la fixation d'un quota global annuel de captures pour certaines espèces. Le quota serait ensuite réparti entre les pêcheurs des Etats membres, tout en reconnaissant une priorité aux pêcheurs du Groenland et des îles Féroé. D'autres mesures de limitation pourraient être prises dans le cadre d'une réglementation des méthodes de pêche ou en limitant l'accès à des zones de pêche déterminées à certaines saisons. La Commission estime que de telles mesures pourraient avoir leur prolongement au niveau international.

./.

En outre, la Commission estime que dans le cadre des actions structurelles communes le Groenland et les îles Féroé pourraient bénéficier de dispositions particulières comportant une participation accrue du FEOGA. Dans le cadre de la politique régionale communautaire, ces régions pourraient éventuellement bénéficier d'interventions pour le secteur de l'industrie de transformation des produits de la pêche.

Enfin, la Commission rappelle qu'un recours aux ressources de la Banque Européenne d'Investissement est possible.

D'autres régions communautaires qui seraient affectées par les mesures envisagées en faveur du Groenland et des îles Féroé pourraient également bénéficier d'aides dans le cadre de la politique régionale ainsi que d'actions structurelles appropriées.

La Commission n'exclut pas que les mesures envisagées pour le Groenland et les îles Féroé pourraient être appliquées à d'autres régions de la Communauté. Toutefois, ces régions devraient démontrer qu'elles sont placées dans des conditions économiques et sociales similaires à celles de ces deux régions. *)

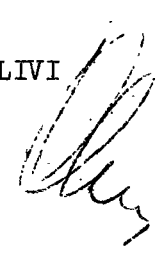
3. La Commission a adopté son rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. Ce rapport a été présenté aujourd'hui 19 septembre par le Vice-Président Haferkamp au cours d'une conférence de presse. (Une note P à ce sujet vous parviendra suivant les voies habituelles.)
4. La Commission a décidé d'adresser un message de sympathie et de condoléances à la veuve de M. Allende.

Au cours de la conférence de presse hebdomadaire du Groupe du Porte-Parole les autres points suivants ont été traités:

- a) Annonce de la reprise des négociations avec l'Algérie le 20 septembre;
- b) IP sur les entretiens du Président Ortolí avec le Président Nixon lors de sa visite officielle aux Etats-Unis du 30 septembre au 2 octobre 1973 (voir IP 146);
- c) Présentation des trois nouveaux membres du Groupe du Porte-Parole: Hubert FERRATON, Lieselotte KLEIN et Martin VASEY, et de la répartition provisoire des compétences des membres du Groupe du Porte-Parole, valable à partir du 1 octobre prochain (elle vous sera communiquée par courrier séparé).
- d) Annonce de l'élection du Professeur DAHRENDORF en tant que Directeur de la London School of Economics (L.S.E.); conférence de presse de M. DAHRENDORF le 19 octobre à 15h 15 (une note BIO vous parviendra encore dans le courant de l'après-midi).

Amitiés,

B. OLIVI



*) Une note P à ce sujet vous parviendra.